



Projet d'aménagement de la phase 3 de la
promenade Samuel-De-Champlain entre la côte de
Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs

Région de la Capitale-Nationale

**Mémoire déposé à la consultation pour le
« Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De
Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec »**

Jeudi le 13 juin 2013

(Par courriel)

Introduction

La Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs - Région de la Capitale-Nationale (FédéCP C-N) a participé à la consultation publique tenue le 3 juin dernier. Cette à cette occasion que nous avisé les commissaires de notre intention de déposer un court mémoire.

Deux de nos membres bénévoles y ont assisté afin de tenter d'en saisir les enjeux et les opportunités vis-à-vis la pratique des activités nautiques et de pêche au sein du territoire visé par cette consultation sur les aménagements à venir le long de la promenade Samuel-De Champlain (la promenade) dans la Ville de Québec.

La FédéCP Capitale-Nationale, une courte présentation

La FédéCP Capitale-Nationale est l'une des divisions territoriales de la FédéCP qui est un organisme provincial à but non lucratif été fondé en 1946. La FédéCP est l'un des plus anciens organismes à vocation faunique du Québec. Sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et des habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives.

Nous représentons plus de 35 000 adeptes de la chasse et de la pêche au sein de la Capitale-Nationale. La liste des organisations membres de la FédéCP C-N est présentée à l'annexe A.

Le conseil d'administration de la FédéCP C-N ainsi que ses organisations membres sont composés de bénévoles qui consacrent une part importante de leur temps personnel aux questions fauniques afin d'en préserver la pratique actuelle et pour les générations futures.

Nous siégeons à la Commission sur les ressources naturelles et le territoire de la Capitale-Nationale (CRNT C-N) de même qu'à la Table de Gestion intégrée des ressources et du territoire Laurentides (Table GIRT-Laurentides).

Le processus de consultation, quelques remarques

Il est heureux que la Commission ait prévu la possibilité, pour les organismes bénévoles, de présenter un mémoire sans présentation publique. Notre structure bénévole et notre culture de consultation auprès de nos membres nous contraint seulement à une présentation de commentaires qui reflètent les positions du conseil d'administration de la FédéCP C-N. La date butoir du 14 juin 2013 ne permettait pas à nos organisations membres de consulter leurs membres respectifs.

Nous proposons aux corps publics de tenir compte de cette réalité et de laisser suffisamment de temps aux organismes, dont la structure bénévole en nécessite, pour procéder à des consultations réelles et non pas précipitées. La crédibilité du processus en dépend. Sur cet enjeu précis, nous proposons un délai minimum de trois mois tout en évitant la période estivale de même que celle des Fêtes. La perception d'un processus étant aussi importante, sinon plus, que sa réalité, nous croyons fermement que de véritables partenaires bénévoles méritent ce minimum de respect.

Observations de la FédéCP C-N

Il est reconnu que la pratique de la pêche constitue une activité ancestrale pour les peuples autochtones canadiens. Pour la population québécoise, il s'agit d'une activité patrimoniale ancrée depuis les débuts de l'occupation française en Amérique du Nord.

L'utilisation nautique du fleuve par des embarcations légères comme le canot, le kayak, le voilier léger ou les embarcations motorisées de faible puissance compléterait l'offre sportive en bordure de l'eau.

Nous tenons à rappeler qu'une portion du financement de l'aménagement actuel de la promenade Samuel-De Champlain a été octroyé par le gouvernement fédéral sous condition expresse de favoriser et d'aménager des accès pour la pratique de la pêche sportive dans le Saint-Laurent. Les aménagements à venir doivent protéger cette pratique sportive, la valoriser et en additionner d'autres possibilités d'exercice, notamment par l'utilisation d'embarcations légères facilement mises à l'eau.

Recommandation de la FédéCP C-N

Un mémoire ne saurait être complet sans des recommandations pour atteindre les objectifs de cette consultation publique. Nous vous en formulons une seule.

Nous recommandons l'implantation de deux rampes de mise à l'eau pour permettre à des embarcations transportées sur des remorques d'être mises à l'eau le long de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour (la promenade). Une seule rampe pourrait créer un achalandage trop élevé en concentrant les mises à l'eau à un seul endroit.

Ces rampes n'ont pas à être en eau libre en tout temps. Leur construction le long de la promenade offrirait un accès lorsque la marée le permettrait. Cette caractéristique est conforme aux types d'embarcations visées, à la nature récréative de ces embarcations et à l'économie de leur implantation et de leur entretien.

Les stationnements des utilisateurs seraient ceux déjà en place. Aucune place réservée n'est demandée, l'utilisation se ferait selon l'usage du premier arrivé, premier servi peu importe la nature de l'utilisation de la promenade par le propriétaire du véhicule stationné.

Bien qu'il existe actuellement une rampe de mise à l'eau privée et accessible contre paiement, nous estimons que les objectifs des rampes proposées est de permettre un accès beaucoup plus publique et gratuit pour des embarcations légères qui ne nécessitent pas une infrastructure aussi élaborée. D'ailleurs cette rampe d'accès est propriété d'un club nautique.

Conclusion

Notre principal message est, qu'un accès facile et gratuit au fleuve au sein d'un milieu urbain diversifie les activités en plein air en bordure de l'eau tout en permettant une pratique de prélèvement faunique ayant un excellent caractère familial.

Cet accès tant à gué qu'en embarcations légères s'inscrit dans les valeurs présidant l'accessibilité et l'occupation par la population peu importe leur intérêts dans le cadre d'activités en plein air le long des berges de notre fleuve

Nous remercions d'avance les membres de la consultation pour le temps de lecture et d'analyse qu'ils consacreront à notre mémoire.

Pour le conseil d'administration de FédéCP C-N

Bob Bélanger
Président

Copie conforme

Honorable Steven Blaney - Ministre des Anciens Combattants et Ministre de la Francophonie (par courriel : steven.blaney@parl.gc.ca)

Annexe A

Liste des organisations membres de la FédéCP région de la Capitale-Nationale

- Association sportive Chapecamp
- Association de chasse et pêche de la Côte-de-Beaupré inc.
- Club de chasse et pêche de Donnacona inc.
- Association de chasse et pêche de Pont-Rouge
- Casting Club de Québec inc.
- Association de chasse et pêche de la rivière Sainte-Anne inc.
- Association de conservation de la vallée du Gouffre
- Association loisirs et plein air des marais inc.
- Club Nord'arc inc.
- Association de chasse et pêche CATSHALAC
- Association des sauvaginaires de la grande région de Québec
- Association des chasseurs de l'Est du Québec
- Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA)
- Club de chasse et pêche USS Valcartier
- Club de chiens de chasse de Québec inc.
- Association de chasse et pêche de Saint-Basile inc.
- Les Archers de la Capitale
- Association loisirs chasse et pêche du territoire libre du secteur Pied- des-
Monts
- Associations des conducteurs de chiens de sang du Québec
- Association des chasseurs, pêcheurs et trappeurs Hurons-Wendats
- Association sportive de conservation et de gestion de la faune SMG inc.
- Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
- Association Sportive Batiscan Neilson

- Fin du document -